

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2014**

**Date de convocation : 03 juin 2014**

L'AN deux mil quatorze, le onze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

## **ETAIENT PRESENTS :**

Mr Jean Jacques LOUSTAUDAUDINE,  
Mmes Marie Noëlle AROTCE, Patricia TICOULET, Elisabeth GOYTINO, Agnès BORDENAVE, Cécile CADENNE, Karine PIHAN, Carole GOBBI, Claudine BISCAY.  
Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel DUTREUILH, Jean Louis FOURCADE, Xavier IRIBARREN, Charles MASSONDO, Olivier DARRIEUX-JUSON, Stéphane IROLA

## **ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Daniel LEIBAR**

Madame Marie Noëlle AROTCE a été désignée secrétaire de séance.

## **1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 avril 2014.**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 30 avril 2014.

Concernant la demande de participation financière pour le financement des sorties scolaires présentée par le collège Manex Erdozaintzi Etxart, Mr Stéphane IROLA fait observer que l'équité n'est pas respectée.

En effet, la commune verse une participation pour tous les enfants de Saint-Palais scolarisés sur la commune. Saint-Palais n'ayant pas la chance d'avoir un collège en langue basque sur son territoire, les enfants de Saint-Palais qui le fréquentent s'en trouvent lésés.

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres présents.

## **2°) – Vote des subventions**

Marie Noëlle AROTCE donne lecture de la liste des demandes de subventions parvenue en mairie.

Elle soumet ensuite les montants de participation proposés par la commission des finances et ci-après détaillés :

- Association « Les Mixains »	1 000 €
- U.S.S.P. Omnisports :	12 000 €
- Amikuzeko Erreken Lagunak	600 €
- Burgaintzi	500 €
- Alcool Assistance	200 €
- Association Berhoa	200 €
- Loisirs et Amitiés	1 000 €
- Association Pour une Campagne Propre	200 €
- Chœur Kantuka	200 €
- Comité des Fêtes	25 000 €
- Bithindarrak	500 €
- Iruski	500 €
- Amikuzeko Laminak	150 €
- U.S.S.P. Natation (coupe de France)	4 000 €
- Association Les Amis'kuztars	300 €
- U.S.S.P. Rugby (trophée Iraty)	1 000 €
- Moto Club des Deux Gaves	450 €

Monsieur Olivier DARRIEUX-JUSON relève que la demande d'aide de l'U.C.A. n'a pas été honorée.

Plutôt que de verser une subvention, la commission propose que la commune prenne à sa charge le coût d'une animation lors d'une opération commerciale.

Mr Stéphane IROLA propose que la commune s'engage dans une politique volontaire par rapport à la langue basque et demande qu'une subvention soit versée à Irulegiko Irratia.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide, à la majorité de 17 voix « pour » et une voix « contre » de verser les subventions, telles que proposées par la commission des finances.

L'assemblée émet un avis favorable à la demande de Monsieur Stéphane IROLA qui souhaite intégrer la commission des travaux, la commission des finances et la commission « animation ».

### **3°) – Virement de crédits**

Afin de permettre le règlement de l'achat de terrain à Saint-Sauveur, l'assemblée approuve le virement, sur le budget « Chemins... », de la somme de 32 000 € de l'article 2131 à l'article 2111.

### **4°) – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la place du Foirail**

Au départ de la mission de maîtrise d'œuvre, le coût prévisionnel des travaux était évalué à 925 000 €.

A l'issue des travaux, et compte tenu des modifications du programme, le coût des travaux est porté à 979 708,43 € H.T.

Aussi, les éléments de mission de maîtrise d'œuvre sont revalorisés sur la base du nouveau coût prévisionnel des travaux.

La revalorisation est opérée par application du taux initial de rémunération de ces éléments de mission au nouveau coût prévisionnel des travaux :

- Taux de rémunération (% sur travaux) : 7,99 %
- Coût des travaux réalisés : 979 708,43 €

A l'issue du présent avenant, le montant du marché de maîtrise d'œuvre passe de 85 502,88 € H.T. à 90 092,64 € H.T., soit une plus-value de 4 589,76 € H.T.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, l'assemblée a autorisé Mr le Maire à signer cet avenant.

Cependant, le maître d'œuvre s'est rendu compte que, bien que le montant final soit identique, la répartition entre les trois bureaux comportait une erreur.

L'assemblée autorise Mr le Maire à signer cet avenant.

### **5°) – Avenant au marché de travaux d'aménagement de la place du Foirail (lot n° 2)**

Pour la réalisation des travaux de réseaux de l'aménagement de la place du Foirail, un marché a été signé avec l'entreprise SOCAELEC pour un montant H.T. de 153 291,60 €.

Durant le chantier, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires :

- La mise en place de l'éclairage du trinquet pour 660 € H.T.
- Le déplacement de massifs de candélabre suite à modification du projet pour 980 € H.T.,
- La modification de l'ancien coffret forain pour 600 € H.T.

En contrepartie sur les travaux de terrassement et de génie civil, il y a une moins-value de 4 011,50 €.

La différence, soit une moins-value de 1 771,50 € fait l'objet de l'avenant soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

### **6°) – Demande de participation pour sorties pédagogiques**

L'Association des parents d'élèves d'Amikuzeko Ikastola sollicite une participation de la commune pour aider au financement des sorties pédagogiques.

Six élèves de Saint-Palais sont concernés.

L'assemblée décide d'attribuer une participation de 30 € par élève de Saint-Palais, soit un montant total de 180 €.

### **7°) – Désignation d'un délégué à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances**

La commune de Saint-Palais adhère à la Fédération Française des Stations Vertes et il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Olivier DARRIEUX JUSON.

### **8°) – Mise à disposition du marché couvert**

Les locaux du marché couvert sont régulièrement sollicités pour l'organisation d'animations. Dernièrement l'Office du Tourisme a demandé sa mise à disposition le 27 septembre prochain, pour l'organisation de la fête des associations.

Il convient que l'assemblée se prononce sur les conditions de mise à disposition de ce bâtiment.

Du débat qui suit, il ressort :

- Que ce bâtiment est central et visible et qu'il peut convenir pour l'organisation d'animations.
- Que c'est un outil pour le dynamisme de la ville,
- Que de par sa situation et son environnement, on ne peut organiser que des animations en journée,
- Que c'est un bâtiment à destination de marché et que c'est dommage d'en faire une salle de fêtes,
- Qu'il faut se préoccuper de la problématique du marché et de l'attractivité des commerces,
- Il est possible de mener les deux projets (animation et commerce) de front,
- Des subventions ont été obtenues pour un projet de halles, et aucune suite n'a été donnée à ce jour,

L'assemblée décide :

- De mettre le marché à la disposition de l'Office de Tourisme le 27 septembre 2014, pour l'organisation de la fête des associations.
- D'organiser une réflexion sur le marché et le commerce,
- De préparer un règlement d'utilisation du bâtiment du marché couvert.

## 9°) – Signature de convention de mise à disposition de locaux scolaires

L'assemblée est invitée à autoriser Mr le Maire à signer une convention de mise à disposition du gymnase du collège Léon Bérard au profit de l'U.S.S.P. Football Amikuze les 14, 15, 17 et 18 juillet 2014 de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h pour l'organisation d'un stage.

Le conseil municipal donne son accord.

## 10°) – Mise à jour du tableau des emplois

Afin de procéder à la mise à jour du tableau des emplois et de supprimer les postes qui n'ont plus lieu d'être, notamment suite au transfert du personnel des écoles au SIRP IKAS BIDEA, le comité technique intercommunal a émis un avis favorable pour la suppression des emplois suivants :

Grade	Temps de travail	Observation
1 emploi d'agent de salubrité	Temps complet	La gestion du service d'ordures ménagères a été transférée à la Communauté de Communes Amikuze
1 emploi de garde champêtre	Temps complet	Lors du départ à la retraite de l'agent occupant ce grade, la commune a créé un emploi de brigadier de police municipale.
1 emploi d'ATSEM 1 emploi d'adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> cl 1 Adjoint technique 2 <sup>e</sup> me classe 1 Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> me classe 1 Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> me classe 1 Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> me classe	Temps complet Temps complet 33,54 h / semaine 27,50 h / semaine 32 h / semaine 7,63 h / semaine	A la suite de la création d'un syndicat intercommunal de regroupement pédagogique, ces emplois ont été transférés à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2012.
1 Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> me classe	25 h / semaine	Cet emploi vacant n'a plus lieu d'être
1 Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> cl	Temps complet	Transformation de cet emploi en un emploi d'adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> me classe à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2014

Le tableau des emplois est réajusté ainsi qu'il suit :

GRADE	Catégorie	Nbre poste	Nbre agent
<b>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>			
Attaché territorial	A	3	3
Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> me classe	B	1	1
Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> me classe	C	1	1
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> me classe	C	3	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> me classe	C	2	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2
Agent de maîtrise principal	C	1	1
Brigadier chef principal de police municipale	C	1	1

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Adjoint technique de 2ème classe 9,23 h/s	C	1	1

L'assemblée émet un avis favorable.

### **11°) – Remboursement des frais réels de mission liés aux fonctions électives**

En plus des indemnités de fonction, la loi a prévu d'accorder aux élus locaux le remboursement des frais de mission.

L'article R 2123-22- stipule que les membres du conseil municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie à titre de qualité.

Tout déplacement d'élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions fait l'objet d'un ordre de mission préalable au déplacement signé par Mr le Maire.

Les frais de mission sont remboursés aux frais réels. Ils sont assumés soit directement par la commune soit remboursés aux intéressés.

Le règlement se fait sur facture dans le cas de prise en charge directe par la commune et sur présentation d'un état de frais certifié exact par l'intéressé dans le cas où il avance les dits frais, accompagné de notes, factures ou titres de transport y afférents.

L'assemblée émet un avis favorable au remboursement des frais réels de mission liés aux fonctions électives.

### **12°) – Bilan de la qualité de l'eau distribuée**

L'agence Régionale de la Santé a fait parvenir les bilans de la qualité de l'eau distribuée par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Pays de Mixe et le syndicat de production d'Auterrive.

Ces bilans seront repris dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable rédigé par les syndicats.

En 2013, l'eau distribuée par le SIAEP et l'eau produite par la station d'Auterrive ont été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

### **13°) – Reversement du montant des droits de place du salon de printemps**

La somme de 650 € représentant les droits de place du Salon de Printemps a été encaissée. Il convient de reverser cette somme au Comité PIXKOR, organisateur de cette animation.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de reverser au Comité PIXKOR, la somme de 650 €.

#### **14°) – Nomination du Comité de Pilotage du projet « Chemins... »**

Le comité de pilotage de l'opération « Chemins... » est constitué du Maire, des adjoints et des Présidents de commission.

Il convient de le réactualiser en fonction des nouveaux élus.

L'assemblée donne son accord.

Le comité de pilotage est donc constitué de Mr le Maire, Mme Marie Noëlle AROTCE, Mme Patricia TICOULET, Mme Agnès BORDENAVE, Mr Roger MENDIVE, Mr Gilbert HARGUINDEGUY, Mr Michel DIHARCE, Mr Jean Louis FOURCADE.

#### **15°) – S.I.V.U. TXAKURRAK**

Le S.I.V.U. TXAKURRAK a produit un compte rendu de l'assemblée générale ordinaire qui s'est déroulée le 27 mai 2014 ainsi qu'un compte rendu d'un audit.

La commune participe au fonctionnement de ce S.I.V.U. à hauteur d'une contribution s'élevant à 1.25 € par habitant.

Lors de l'assemblée générale, il a été question de porter ce montant à 1.80 € par habitant, soit une augmentation de 1 120 €.

En fonction de la réaction des autres communes membres du syndicat, la question sera soumise à nouveau à l'examen de l'assemblée.

#### **16°) – Organisation d'une permanence des adjoints**

Une permanence des adjoints aura lieu en mairie le samedi matin, sur rendez-vous, entre 9 h 30 et 11 heures.

#### **17°) – Suppression de la brigade de gendarmerie de Larceveau**

Mr le Maire informe l'assemblée que la Brigade de Gendarmerie de Larceveau est menacée de fermeture.

Une réunion des Maires a eu lieu le 6 juin à la mairie de Larceveau, une prochaine est programmée le 27 juin 2014 à 18 heures à Mauléon.

#### **18°) – Banderoles et affiches en ville**

Des affiches et banderoles sont mises en place en ville à l'occasion de manifestations.

Il serait souhaitable qu'à l'issue, les organisateurs les enlèvent.

## **19°) – Saison de l'Euskara**

La saison de l'Euskara (fruit d'un partenariat entre les trois Communautés de Communes de Basse Navarre) se déroulera du 9 octobre au 19 octobre dans différentes communes de Basse Navarre.

En prévision de cet événement, une réunion aura lieu le 18 juin 2014 à 18 h 30 à Lutziborda à Saint-Jean-Le-Vieux.

## **20°) – Fêtes de Saint-Palais**

Mr Jean Louis FOURCADE présente à l'assemblée le projet du programme des fêtes de Saint-Palais qui reste sensiblement identique à celui de l'année passée.

Elles auront lieu du 18 au 22 juillet 2014.

- Vendredi soir : repas de l'Ikastola, Zumba et spectacles des Mariatchies de Mauléon

Mr Stéphane IROLA regrette que le spectacle des Mariatchies, qui fera concurrence à l'Ikastola, ait été prévu sans concertation.

- Samedi après-midi : Une Animation « Gaia » serait organisé à la place du « Tout Roule »

Mr Olivier DARRIEUX-JUSON précise qu'il n'admet pas la suppression du « tout roule » qui était la seule spécificité des fêtes de Saint-Palais.

- Dimanche matin : pas de partie de rebot  
L'après-midi : animations habituelles
- Lundi : partie de grand gant au fronton
- Mardi : journée des enfants et feu d'artifice

Madame Claudine BISCAY demande où en est le contact avec le groupe de « grosses têtes » de Sanguësa.

La question sera posée à Mr Daniel LEIBAR, qui était chargé de s'en occuper.

Une prochaine réunion de la commission « culture » est programmée pour le lundi 16 juin 2014 à 19 heures au bureau du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.